



GENERALI
Solutions d'assurances

particuliers

PROFESSIONNELS

entreprises



100% PRO
Opticien



Generali.fr



100% PRO

LA MULTIRISQUE SPECIALE "OPTICIEN"

➤ Des garanties complètes pour votre commerce

■ Une multirisque à la carte

Vous déterminez votre niveau de protection à partir d'un éventail très large de garanties : incendie, événements climatiques, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glaces, bris de machines, attentats, vandalisme, événements imprévus...

■ Une option spécifique pour tous vos appareils professionnels

Grâce à cette option, vous avez la certitude que l'ensemble de vos appareils professionnels y compris d'orthoptie et d'optométrie (réfracteur automatique, auto réfractomètre...) sont parfaitement garantis notamment en dommages électriques et en bris.

■ Une garantie bris de glaces étendue

Cette garantie couvre non seulement le bris des enseignes, vitres mais également les vitrines ainsi que leur contenu et les glaces incorporées qui les composent.

■ Vol et vandalisme

Les détériorations immobilières, le vol de matériel ou de marchandises, sont couverts. En cas d'effraction, même le vol d'espèces à votre boutique, en cours de transport ou à votre domicile est garanti.

■ Une garantie complète de vos marchandises

Sont automatiquement garantis sans déclaration les appareils de prothèse auditive, jumelles et longues vues.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté.

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

Exercez votre métier
avec passion,
100 % PRO vous assure.



En complément de la garantie responsabilité civile générale, une responsabilité civile "Opticien" très spécifique

Elle s'adresse aux opticiens, aux remplaçants, assistants et élèves agissant sous votre direction.

Cette garantie couvre les conséquences financières dues aux erreurs ou fautes professionnelles commises dans les diagnostics et adaptations de la prescription médicale initiale de verres correcteurs dans le cadre d'un renouvellement de verres correcteurs.

➤ Des garanties spécifiques pour protéger votre activité professionnelle

■ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Très efficace, vous bénéficiez immédiatement d'une indemnisation sous forme de forfait journalier, fixé en fonction de votre chiffre d'affaires, pour les 8 premiers jours d'arrêt d'activité.

■ Un maintien du service client en cas d'accident corporel

Le temps de votre absence, vous devez payer des heures supplémentaires, prendre un remplaçant : 100 % PRO vous permet de financer la solution qui vous convient le mieux.

■ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige et vous défendre

Vous avez un désaccord avec un fournisseur, des soucis de baux commerciaux ou encore un litige vous opposant à l'administration fiscale suite à un redressement ou un examen de votre situation fiscale... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

➤ Les services 100 % PRO

Suite à un sinistre, vous bénéficiez de prestations d'urgence : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier par exemple. Nous vous fournissons également une liste de professionnels pour assurer la remise en état de vos locaux et vous éviter d'avancer les frais.

En plus du service juridique, vous pouvez consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux dans votre boutique.





Retour sur le site des assurances Guillot - Agents GENERALI

GENERATION RESPONSABLE



GENERALI
Solutions d'assurances

Generali IARD
Société anonyme au capital
de 59 493 775 euros
Entreprise régie par
le code des assurances
552062663 R.C.S. Paris
7, boulevard Haussmann
75009 Paris